

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°39-2023-10-009

PUBLIÉ LE 23 OCTOBRE 2023

Sommaire

Préfecture du Jura /

39-2023-10-13-00004 - Arrêté attribuant la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement à M. Zafer YILDIZHAN (1 page)	Page 3
39-2023-10-12-00003 - Arrêté complémentaire attribuant la médaille d'honneur du travail au titre de la promotion de juillet 2023 à M. Aziz KURT (1 page)	Page 5
39-2023-10-12-00004 - Délégation signature Cente Hospitalier Dole (1 page)	Page 7

Préfecture du Jura

39-2023-10-13-00004

Arrêté attribuant la médaille de bronze pour
acte de courage et de dévouement à M. Zafer
YILDIZHAN

**Arrêté accordant une récompense pour acte
de courage et de dévouement**

Arrêté n°

LE PREFET DU JURA
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le rapport du 14 septembre 2023 du directeur départemental de la sécurité publique du Jura ;

Considérant que M. Zafer YILDIZHAN, gardien de la paix, hors service, a pris en filature un malfaiteur qui venait de se rendre coupable d'un vol à main armée, le 6 septembre 2023, à St Claude

Sur proposition de monsieur le directeur des services du cabinet du préfet,

ARRETE

Article 1^{er} :

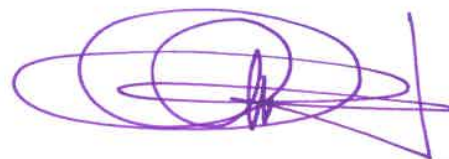
La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :
- M. Zafer YILDIZHAN, né le 26 10 1982 à Villefranche sur Saône (69)

Article 2 :

Monsieur le directeur des services du cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré et publié au recueil des actes administratifs du Jura et dont une copie sera remise à l'intéressé.

Fait à Lons-le-Saunier, le 13 octobre 2023

Le préfet,



Serge CASTEL

Préfecture du Jura
8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX
Tél. : 03 84 86 84 00
Mél : prefecture@jura.gouv.fr
www.jura.gouv.fr

Préfecture du Jura

39-2023-10-12-00003

Arrêté complémentaire attribuant la médaille
d'honneur du travail au titre de la promotion de
juillet 2023 à M. Aziz KURT

ARRETE N°

Accordant la médaille d'honneur du travail
A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023

Le préfet,

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et
2007-1746 du
12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de
la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

- Monsieur KURT Aziz

Technicien régleur chez Lacroix emballages
demeurant aux Rousses

Article 2 : la secrétaire générale et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lons le Saunier, le 12 octobre 2023

Le préfet



Serge CASTEL

Préfecture du Jura

39-2023-10-12-00004

Délégation signature Cente Hospitalier Dole

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MADAME CORINNE DOUET

Gilles CHAFFANGE,
Directeur du Centre Hospitalier de DOLE,

- Vu l'article L6143-7 du Code la Santé Publique ;
- Vu les articles D6143-33, D6143-34 et D6143-35 du Code la Santé Publique relatifs aux délégations de signature ;
- Vu le décret n°2010-30 du 8 janvier 2010 pris en application de l'article 77 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu les arrêtés ministériels des 04 et 09 avril 2019 nommant M. Gilles CHAFFANGE directeur du Centre Hospitalier Louis Pasteur-DOLE ;
- Vu la décision de nomination de Madame Corinne DOUET, en date du 1^{er} novembre 2021, en qualité de chef de service de la Pharmacie-Stérilisation du Centre Hospitalier Louis Pasteur ;

Donne délégation à

Article 1er :

Madame Corinne DOUET, exerçant les fonctions de chef de service Pharmacie-Stérilisation au sein du Centre Hospitalier Louis Pasteur.

Article 2 :

En application du code des marchés publics, Mme Corinne DOUET, chef de service de la Pharmacie à Usage Intérieur et de la Stérilisation, reçoit délégation de signature en tant que personne chargée de mettre en œuvre ce qui relève de l'exécution des marchés (bons de commande) pour ce qui concerne les marchés de sa compétence.

Article 3 :

La présente décision sera communiquée au secrétariat de Monsieur le Préfet du Jura, au comptable public de l'établissement et à l'intéressée.

Elle sera archivée au secrétariat de Direction du Centre Hospitalier Louis Pasteur, et elle sera transmise au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

Elle sera portée à la connaissance du conseil de surveillance.

Fait à Dole, le 12 octobre 2023

Le Directeur,
Gilles CHAFFANGE



SIGNATAIRE	SIGNATURE
Corinne DOUET	